



PREFECTURE REGION AQUITAINE

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**N ° 46 - JUILLET 2014**

# SOMMAIRE

## Administration territoriale de l'Aquitaine

### **Direction interrégionale de la Mer Sud- Atlantique (DIRMSA)**

Arrêté N °2014185-0001 - Modifiant l'arrêté préfectoral du 28 mai 2014 instaurant une mesure particulière de limitation des captures de merlu ( merluccius merluccius) pour les navires immatriculés en Aquitaine non adhérents à une organisation de producteurs .....	1
---	---

### **Direction interrégionale des Douanes de Bordeaux (DIRDB)**

Arrêté N °2014185-0002 - du 04.07.2014 - Subdélégation de signature de M. Jean- Roald L'HERMITTE, directeur interrégional des douanes, en matière d'ordonnancement et de comptabilité générale de l'Etat .....	3
--	---

Arrêté N °2014185-0003 - du 04.07.2014 - Subdélégation de signature de M. Jean- Roald L'HERMITTE, directeur interrégional des douanes - Attributions générales - .....	5
--	---

### **Direction Régionale Jeunesse et Sports et Cohésion Sociale (DRJSCS)**

Arrêté N °2014189-0001 - du 08/07/2014 - Arrêté fixant au titre de l'année 2014, la date limite de dépôt des dossiers de demande d'habilitation au niveau régional des personnes morales de droit privé pour recevoir des contributions publiques destinées à la mise en oeuvre de l'aide alimentaire. ....	6
---	---



PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE

ARRETE du 04.07.14

DIRECTION  
INTERREGIONALE  
DE LA MER SUD-  
ATLANTIQUE

Division de l'action  
économique et de  
l'emploi maritime

Bureau ressources  
durables et action  
économique

***Modifiant l'arrêté préfectoral du 28 mai 2014 instaurant une mesure particulière de limitation des captures de merlu (*merluccius merluccius*) pour les navires immatriculés en Aquitaine non adhérents à une organisation de producteurs***

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE  
PREFET DE LA GIRONDE  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

- VU le code rural et de la pêche maritime ;
- VU le décret n° 90-94 du 25 janvier 1990 modifié pris pour l'application du titre II et du titre IV du livre IX du code rural et de la pêche maritime ;
- VU l'arrêté du préfet de la région Aquitaine du 26 mars 2014 portant délégation de signature à Monsieur Éric Levert, directeur interrégional de la mer Sud-Atlantique ;
- VU l'arrêté du préfet de la région Aquitaine du 28 mai 2014 instaurant une mesure particulière de limitation des captures de merlu (*merluccius merluccius*) pour les navires immatriculés en Aquitaine non adhérents à une organisation de producteurs ;

**SUR PROPOSITION** du directeur interrégional de la mer Sud-Atlantique,

ARRÊTE

**ARTICLE PREMIER:** L'annexe de l'arrêté préfectoral du 28 mai 2014 susvisé est remplacée par l'annexe du présent arrêté.

**ARTICLE 2 :** Le directeur interrégional de la mer Sud-Atlantique, les directeurs départementaux des territoires et de la mer de la Gironde et des Pyrénées-Atlantiques sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 4 juillet 2014

Pour le préfet de région Aquitaine et par délégation,

Éric LEVERT

Directeur interrégional de la mer Sud-Atlantique

## ANNEXE

AEP MERLU DU NORD DELIVREES AUX NAVIRES HORS OP A LA DATE DU 4 JUILLET 2014  
REGION AQUITAINE

typeAutorisationLbForExport	anneeGestion	navireCfr	QAM	nomNavire	sigleOP
Autorisation européenne de pêche pour la pêche du merlu du Nord	2014	FRA000768588	AC	SI	HORSOP_GN
Autorisation européenne de pêche pour la pêche du merlu du Nord	2014	FRA000905405	AC	LE CASSERON	HORSOP_GN
Autorisation européenne de pêche pour la pêche du merlu du Nord	2014	FRA000924516	AC	LE ROUGNOUS III	HORSOP_GN
Autorisation européenne de pêche pour la pêche du merlu du Nord	2014	FRA000932091	AC	GURE ESPERANTZA	HORSOP_GN
Autorisation européenne de pêche pour la pêche du merlu du Nord	2014	FRA000334732	BA	ITSAS BELLARA	HORSOP_GN
Autorisation européenne de pêche pour la pêche du merlu du Nord	2014	FRA000477407	BA	CARRE D'AS	HORSOP_GN
Autorisation européenne de pêche pour la pêche du merlu du Nord	2014	FRA000492389	BA	L'ESPOIR	HORSOP_GN
Autorisation européenne de pêche pour la pêche du merlu du Nord	2014	FRA000546728	BA	LE VERISTE	HORSOP_GN
Autorisation européenne de pêche pour la pêche du merlu du Nord	2014	FRA000638179	BA	L'ENFANT TERRIBLE	HORSOP_GN
Autorisation européenne de pêche pour la pêche du merlu du Nord	2014	FRA000688300	BA	LO PETIT BONJUR	HORSOP_GN
Autorisation européenne de pêche pour la pêche du merlu du Nord	2014	FRA000724343	BA	LE CHAOUCHE	HORSOP_GN
Autorisation européenne de pêche pour la pêche du merlu du Nord	2014	FRA000801851	BA	BELIA II	HORSOP_GN
Autorisation européenne de pêche pour la pêche du merlu du Nord	2014	FRA000808144	BA	CRAKMUCH	HORSOP_GN
Autorisation européenne de pêche pour la pêche du merlu du Nord	2014	FRA000916471	BA	LA PETITE VIRGINIE	HORSOP_GN
Autorisation européenne de pêche pour la pêche du merlu du Nord	2014	FRA000922635	BA	NATHALIE-CHANTAL II	HORSOP_GN
Autorisation européenne de pêche pour la pêche du merlu du Nord	2014	FRA000922662	BA	SAMATHEO	HORSOP_GN
Autorisation européenne de pêche pour la pêche du merlu du Nord	2014	FRA000922663	BA	AR KAD	HORSOP_GN
Autorisation européenne de pêche pour la pêche du merlu du Nord	2014	FRA000922696	BA	MARRAINE	HORSOP_GN
Autorisation européenne de pêche pour la pêche du merlu du Nord	2014	FRA000922707	BA	BATISLUKA	HORSOP_GN
Autorisation européenne de pêche pour la pêche du merlu du Nord	2014	FRA000922715	BA	CHAVILAU	HORSOP_GN
Autorisation européenne de pêche pour la pêche du merlu du Nord	2014	FRA000922719	BA	BURU	HORSOP_GN
Autorisation européenne de pêche pour la pêche du merlu du Nord	2014	FRA000290351	BX	CHRISTINE-SYLVE	HORSOP_GN
Autorisation européenne de pêche pour la pêche du merlu du Nord	2014	FRA000655974	BX	SOLEN	HORSOP_GN
Autorisation européenne de pêche pour la pêche du merlu du Nord	2014	FRA000903937	BX	JUANITA	HORSOP_GN
Autorisation européenne de pêche pour la pêche du merlu du Nord	2014	FRA000904437	BX	JADOKY III	HORSOP_GN
Autorisation européenne de pêche pour la pêche du merlu du Nord	2014	FRA000904461	BX	LE TOURAINE II	HORSOP_GN
Autorisation européenne de pêche pour la pêche du merlu du Nord	2014	FRA000904466	BX	TEMPETE	HORSOP_GN
Autorisation européenne de pêche pour la pêche du merlu du Nord	2014	FRA000928959	AC	ADISHATZ	HORSOP_GN
Autorisation européenne de pêche pour la pêche du merlu du Nord	2014	FRA00093188	AC	ALOHA	HORSOP_GN

DIRECTION INTERREGIONALE  
DES DOUANES DE BORDEAUX  
1 quai de la douane  
CS 31472  
33064 BORDEAUX CEDEX

**ARRETE** du 4 juillet 2014

---

**Subdélégation de signature du directeur interrégional des douanes à Bordeaux  
- Ordonnancement et comptabilité générale de l'Etat -**

---

Le directeur interrégional des douanes de Bordeaux,

vu l'arrêté de délégation de signature de Monsieur le préfet de la Région Aquitaine, préfet de la Gironde, du 28 mai 2014, en matière d'ordonnancement et de comptabilité générale de l'Etat,

Arrête

**ARTICLE 1** : la délégation de signature est donnée pour tout document en matière d'ordonnancement et de comptabilité générale de l'Etat concernant la direction interrégionale des douanes de Bordeaux à :

- M. Philippe RICHARD, DSD1, chef du Pôle BOP-GRH
- Mme Agnès HAUG, CSC2, chef du Pôle Logistique et Informatique
- M. Jean-Michel ASCIACH, inspecteur régional de 1ère classe, secrétaire général interrégional
- Mme Martine EYHARS, inspectrice régionale de 2ème classe, rédactrice
- M. Vincent CHAVALDREY, inspecteur régional de 2ème classe, rédacteur
- Mme Laurence CABAU, inspectrice régionale de 3ème classe, rédactrice
- M. Xavier STARCZEWSKI, inspecteur, rédacteur
- M. Patrick ROUSSEY, contrôleur principal, rédacteur

La signature de ces agents est accréditée auprès du Directeur Régional des Finances Publiques d'Aquitaine.

**ARTICLE 2** – En cas d'absence ou d'empêchement ma suppléance sera exercée par :

- M. Philippe RICHARD, directeur des services douaniers de 1ère classe, chef du Pôle BOP-GRH,  
ou en cas d'empêchement de ce dernier par :
- Mme Agnès HAUG, CSC2, chef du Pôle Logistique et Informatique

**ARTICLE 3** – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la région Aquitaine et du département de la Gironde.

**ARTICLE 4** – L'arrêté du 1<sup>er</sup> avril 2014 est abrogé.

Fait le 4 juillet 2014

L'administrateur supérieur des douanes  
Directeur interrégional des douanes à Bordeaux



Jean-Roald L'HERMITTE

DIRECTION INTERREGIONALE  
DES DOUANES DE BORDEAUX  
1 quai de la douane  
CS 31472  
33064 BORDEAUX CEDEX

**ARRETE** du 4 juillet 2014

---

**Subdélégation de signature du directeur interrégional des douanes à Bordeaux  
-attributions générales-**

---

Le directeur interrégional des douanes de Bordeaux,

vu l'arrêté de délégation de signature de Monsieur le préfet de la Région Aquitaine, préfet de la Gironde, du 3 juillet 2014, relatif à la gestion et à l'organisation courante de la direction interrégionale des douanes de Bordeaux,

Arrête

**ARTICLE 1** : la délégation de signature est donnée pour tout document permettant d'accomplir les actes de gestion et d'organisation courante de la direction interrégionale des douanes de Bordeaux à :

- M. Philippe RICHARD, DSD1, chef du Pôle BOP-GRH
- Mme Agnès HAUG, CSC2, chef du Pôle Logistique et Informatique
- M. Jean-Michel ASCIACH, inspecteur régional de 1ère classe, secrétaire général interrégional

**ARTICLE 2**– En cas d'absence ou d'empêchement ma suppléance sera exercée par :

- M. Philippe RICHARD, directeur des services douaniers de 1ère classe, chef du Pôle BOP-GRH, ou en cas d'empêchement de ce dernier par :
- Mme Agnès HAUG, CSC2, chef du Pôle Logistique et Informatique

**ARTICLE 3** – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la région Aquitaine et du département de la Gironde.

**ARTICLE 4** – L'arrêté du 1<sup>er</sup> avril 2014 est abrogé.

Fait le 4 juillet 2014

L'administrateur supérieur des douanes  
Directeur interrégional des douanes à Bordeaux



Jean-Roald L'HERMITTE



PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE

Arrêté N°

---

**Fixant au titre de l'année 2014, la date limite de dépôt des dossiers de demande d'habilitation au niveau régional des personnes morales de droit privé pour recevoir des contributions publiques destinées à la mise en œuvre de l'aide alimentaire.**

---

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,  
PRÉFET DE LA GIRONDE  
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

- VU le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L.230-6, R.230-9, et suivants,  
VU le code de l'action sociale et des familles, notamment son article R. 115-1,  
VU l'arrêté du 8 août 2012 relatif à la composition du dossier de demande d'habilitation pour recevoir des contributions publiques destinées à la mise en œuvre de l'aide alimentaire,

**ARRÊTE**

**ARTICLE PREMIER** - Au titre de l'année 2014, les dossiers de demande d'habilitation, au niveau régional, des personnes morales de droit privé pour recevoir des contributions publiques destinées à la mise en œuvre de l'aide alimentaire doivent être déposés sur le site Internet à l'adresse suivante :

<http://aide-alimentaire/drjscs33.fr>

ou transmis à l'adresse suivante :

**Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS)  
Pole Cohésion Sociale  
7 Boulevard Jacques Chaban Delmas  
33525 Bruges Cedex**

dans un délai fixé à soixante jours avant le 13 novembre 2014 à 12 heures, soit, au plus tard, le **15 septembre 2014** à 12 heures.

**ARTICLE 2** – Le Directeur de la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs ;

Fait à Bordeaux, le **08 JUIL. 2014**

Le Préfet de la région Aquitaine,



**Michel DELPUECH**